Zeitschrift: Boissiera : mémoires de botanique systématique
Herausgeber: Conservatoire et Jardin Botaniques de la Ville de Genève
Band: 3 (1939)

Artikel: Herboristions et protection de la flore en Valais
Autor: Hochreutiner, B.P.G.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-895401

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

HERBORISATIONS ET PROTECTION DE LA FLORE EN VALAIS

—o—

Genève, le 28 mai 1938.

Monsieur le Rédacteur,
du « Nouvelliste Valaisan » (1)
St-Maurice.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu avec la plus grande attention la lettre qui a été écrite au « Nouvelliste Valaisan » au sujet de notre excursion botanique, parce que rien ne pouvait m'être plus sensible que l'accusation de nuire au canton du Valais, que j'aime au point d'y passer, chaque année, toutes mes vacances.

J'ai eu l'occasion d'admirer sa population si sympathique, si travailleuse, si honnête et dont la vie est parfois si dure ; j'ai vu de près sa flore qui fait une parure incomparable à vos montagnes et que l'on vient voir de tous les pays du monde.

Je vous assure qu'en organisant une excursion botanique en Valais, à côté de la question scientifique, j'étais heureux de pouvoir faire un peu de réclame pour votre canton et vous amener des touristes, dont plusieurs ne connaissaient pas encore le pays et qui y reviendront certainement. Le fait donc que notre excursion a été si fréquentée (nous avons refusé au dernier moment 50 participants) ne pouvait pas me déplaire, surtout en une saison où vos hôtels et restaurants ont peu de clients.

Mais le dommage produit par la récolte des

---

(1) Cet article a été publié dans le numéro 139 du 5 juin 1938.

fleurs excède-t-il pour vous le profit de notre visite ?

Telle est la question. Inutile de vous dire que j'y réponds négativement, sans cela je n'aurais pas organisé cette excursion.

Je vais tâcher de le prouver.

1. Je ne crois pas qu'une troupe, même très nombreuse, de gens disposant de quelques minutes dans chacune des stations visitées puisse produire de gros, ni même de petits dégâts.

Ce qui peut mettre en danger l'existence d'une espèce, c'est, d'une part l'exploitation commerciale et, d'autre part, la création de centres industriels et agricoles.

Il y a des plantes qui ont été récoltées en masses par des marchands, afin de les revendre comme plantes médicinales ou horticoles. Cela peut amener la destruction de certaines espèces particulièrement rares, parce qu'on arrache les plantes, mais, même ce danger est peu de chose, si on le compare aux destructions totales causées par des constructions d'usines étendues et, plus encore, par la création de vignes, de vergers ou de jardins où, alors, toute végétation autochtone est radicalement détruite.

Or, aucun marchand de plantes n'ira pratiquer son métier au cours d'une excursion comme la nôtre, où son travail serait vu de tous et provoquerait la réprobation. En outre, ce serait absurde, parce que les professionnels savent combien il est difficile de faire reprendre une plante en fleurs. Viendra-t-il après coup pour exercer son industrie, parce que nous lui aurons révélé de nouvelles stations ? Hélas ! nous n'avons rien à enseigner à ces spécialistes, qui connaissent ces endroits mieux que nous. On pourrait en donner de nombreuses preuves.

2. Nos excursionnistes peuvent-ils présenter un danger par eux-mêmes, vu leur affluence ? Là, il est nécessaire de distinguer.

Il est des espèces qui se trouvent en petit nombre dans chaque station et dont les stations sont

rares ou même uniques (par exemple l'Epipogon aphyllum, le Lychnis Coronaria, le Dracocephalum austriacum, le Linum austriacum et même le Cypripedium Calceolus, rare en Valais quoiqu'il soit commun dans le canton de Vaud). Ni le docteur Beauverd ni moi-même ne voudrions faire récolter ces plantes aux nombreux excursionnistes qui nous accompagnent.

Toutes les espèces que nous avons montrées se trouvent en de nombreux endroits ; six ou sept pour le moins, comme l'indique Jaccard dans son Catalogue.

Une seule exception peut-être pourrait nous être reprochée, c'est une plante dont on signale trois stations seulement, mais, elle est sans apparence et ne tentera jamais les faiseurs de bouquets et les amateurs de rocailles : c'est le **Saxifraga bulbifera.** Or, précisément, nous n'en avons pas vu, ni récolté, un seul pied. Quant au Clypeola, c'est aussi une plante passant tout à fait inaperçue : personne n'en fera des bouquets et, comme elle est annuelle, le plus enragé rocailleur la négligera.

Pour le fameux **Adonis vernalis,** qui se trouve dans six [1]) stations en Valais, nous en avons cueilli des bouquets à Charrat, mais cela n'a certainement pas atteint la limite de dix fleurs fixée par l'arrêté très libéral du Conseil d'Etat. Deux ou trois excursionnistes en ont cueilli de quoi distribuer **une ou deux fleurs** à chaque participant pendant le repas. Cela comportait néanmoins 100 à 200 fleurs.

Cependant, dix fleurs à chacun auraient fait mille, et tous les assistants savent qu'une quantité pareille n'a pas même été **approchée.** A Charrat, l'Adonis se trouve par milliers, peut-être par dizaines de milliers (comme des pissenlits dans un pré). Or, c'est une plante vivace et, en eût-on cueilli quelques centaines, cela n'aurait pas porté préjudice. S'il y a eu une ou deux plan-

---

[1]) Dont quelques-unes ont été presque détruites, il est vrai.

tes arrachées **en contrebande,** cela même n'a pas pu nuire, vu qu'il s'agissait d'exceptions. Nous avions en effet distribué un petit règlement aux participants, où il était non seulement recommandé de ne pas arracher les plantes, mais où on faisait appel au bon sens de chacun en rappelant que la plante transplantée en fleurs périssait presque toujours.

Votre correspondant mentionne enfin comme espèces mises en danger l'**Ephedra** et l'**Opuntia.** Parle-t-il sérieusement ? Croit-il que l'Ephedra, ce petit balai sans fleurs ni feuilles, attirera la convoitise générale ? Quoiqu'aux portes de Sion, jamais son existence n'a été mise en danger. Quant à l'Opuntia, qui est du reste adventice, quelques personnes de notre caravane en ont pris des articles, mais la majorité les ont vite laissé tomber après s'être horriblement piqué les doigts. C'est donc seulement une minorité avertie qui en a emporté et, comme la plante tapisse les rochers, il n'y a aucune crainte à avoir des excursionnistes, même nombreux.

Je n'en dirai pas autant des viticulteurs qui montent à la conquête des escarpements du Scex et qui y font des plantations jusque dans certaines pentes où ils portent la terre nécessaire. Or, vu le soin que les Valaisans mettent à sarcler leurs vignes, il est bien certain qu'aucun Opuntia ni Ephedra ne se hasardera au voisinage de leurs ceps.

Permettez-moi encore de citer un exemple que votre Commission de protection de la flore n'approuve peut-être pas, mais qui montre bien l'importance des fleurs pour le tourisme. Tout récemment, on a répandu sur les murs des gares, sur les tableaux d'affichage de la Suisse romande et de beaucoup de grandes villes étrangères — je suppose, — une ravissante affiche représentant une photographie en couleurs de Loèche. A ce paysage, et c'est ce qui fait son caractère artistique, on a ajouté, au premier plan, une très belle image de la fleur la plus remarquable de

nos Alpes : l'**Aquilegia alpina.** Or, c'est là précisément une plante qui ne se trouve qu'en pieds tout à fait isolés et, comme sa beauté la signale à l'attention générale, peut-être cette affiche attire-t-elle dangereusement l'attention de millions de passants sur cette fleur exceptionnellement belle.

En un mot, je pense que des excursions comme les nôtres peuvent contribuer à développer le tourisme en Valais, mais ne peuvent pas compromettre l'existence de sa flore.

En revanche, je pense que celle-ci est parfois mise en danger par des négociants, des industriels et des agriculteurs et, si l'on créait en Valait un certain nombre de Réserves, genre parc national, où il serait interdit d'herboriser, de chasser, de construire et de défricher, ce ne serait peut-être pas superflu et ce serait alors effectif. Comme à l'entrée de chacune d'elles il y aurait un écriteau avec « Passage interdit », il n'y aurait pas de doute et aucun étranger bien intentionné ne violerait le règlement, ce qui peut lui arriver aujourd'hui sans le savoir.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués, et l'assurance que, désormais, je n'organiserai jamais d'excursion botanique en Valais sans avoir sollicité au préalable l'assentiment de votre Commission cantonale pour la protection de la flore.

Dr Prof. B. P. G. Hochreutiner.